

**Mesdames, Messieurs les Maires de Dolus-d'Oléron, La Brée-Les-Bains, Le Château-d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint Trojan-Les-Bains,**

**Chères et chers élus du territoire insulaire,**

Vous croyez à l'éternelle beauté d'une île qui fait rêver tant de visiteurs d'un jour, d'une semaine, ses résidents permanents comme ses résidents secondaires...

Une île où quelle que soit la portée du regard, l'immense beauté changeante des paysages marins nous surprend encore.

Une île où l'on revient toujours. Une île où il fait si bon vivre ! L'île d'Oléron est effectivement considérée comme un des joyaux de la Charente-Maritime,

Confiants dans la préservation unique et durable de ses paysages, de ses activités traditionnelles de pêche, d'ostréiculture, de viticulture, d'artisanat et de métiers divers, eux qui font la richesse touristique insulaire dont vous assurez depuis de nombreuses années la promotion, vous n'aviez pas imaginé et vu venir le **gigantesque projet destructeur**.

Le projet de parc éolien offshore et ses mâts clignotants concernait jusqu'il y a peu de temps, un espace marin de quelques dizaines de KM2, au Sud-ouest de l'île d'Oléron !

Et puis en fin d'année 2020, les masques sont tombés et ont révélé l'annonce d'un programme orchestré par l'Etat et les lobbies puissants des Énergies dites Renouvelables.

Le très controversé parc éolien offshore d'Oléron QUI N'A JAMAIS FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION, d'une centaine de 100 Km2 pour une soixantaine de mâts, envisagé en 2015 au mépris des zones marines protégées (et refusé par deux préfets et le Directeur des Aires Marines Protégées de l'époque) est devenu fin d'année 2020 UN PARC DE 300 KM2 annoncé par le premier Ministre Jean Castex. Soit presque deux fois la surface de l'île d'Oléron .

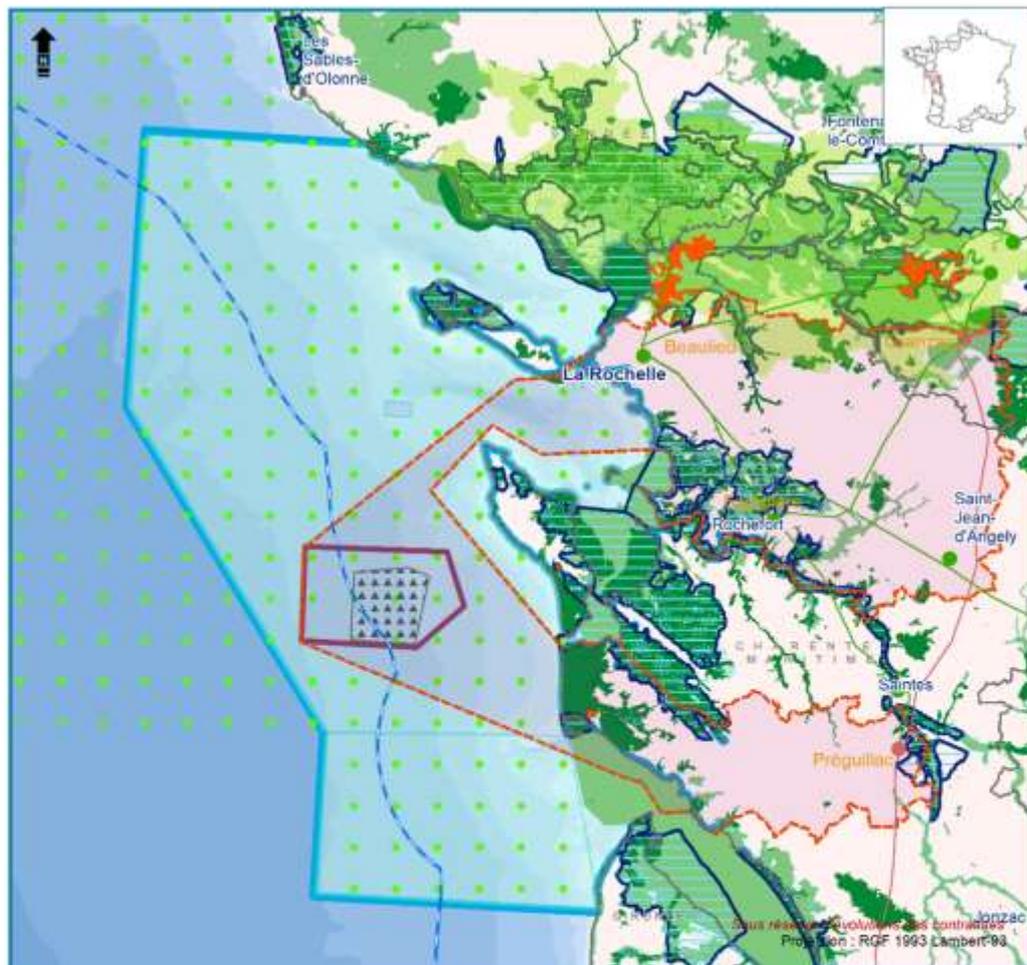
**IL CACHE UNE RÉALITÉ BIEN PLUS GRAVE ENCORE !**

Regardez ci-après, les deux cartes produites par l'Etat dans ses documents officiels du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, le 14 Décembre 2020 et par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) plus récemment.

**Carte 1** : Projet initial (100 km<sup>2</sup>), intégré maintenant dans une zone de 300 Km<sup>2</sup> annoncée successivement en séance du 14 décembre 2020 comme un projet qui faisait consensus, ALORS QU'AUUCUNE CONCERTATION N'A EU LIEU SUR CE PROJET, puis dans l'instant suivant comme un NOUVEAU PROJET par la Préfète de Région. Il n'épargnait pas Oléron et ses espaces marins.

### Eolien en mer - Sud Atlantique

#### Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



- Zone soumise à consultation du public (297)
- Aire d'étude pour le
- Limite extérieure de la mer territoriale

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| <b>Poste électrique</b> | <b>Ligne électrique</b> |
| 225 kV                  | 225 kV                  |
| 400 kV                  | 400 kV                  |

- Préguilhac** Nom des postes électriques
- La Rochelle** Préfecture
- Rochefort** Sous-Préfecture

**Sources:**  
 MTE: Limites EMR  
 INPN: Données environnement  
 RTE: Lignes, postes, aires raccordement  
 IGN: Limites administratives terrestres  
 Shom/Ifremer: Limites maritimes et bathymétrie



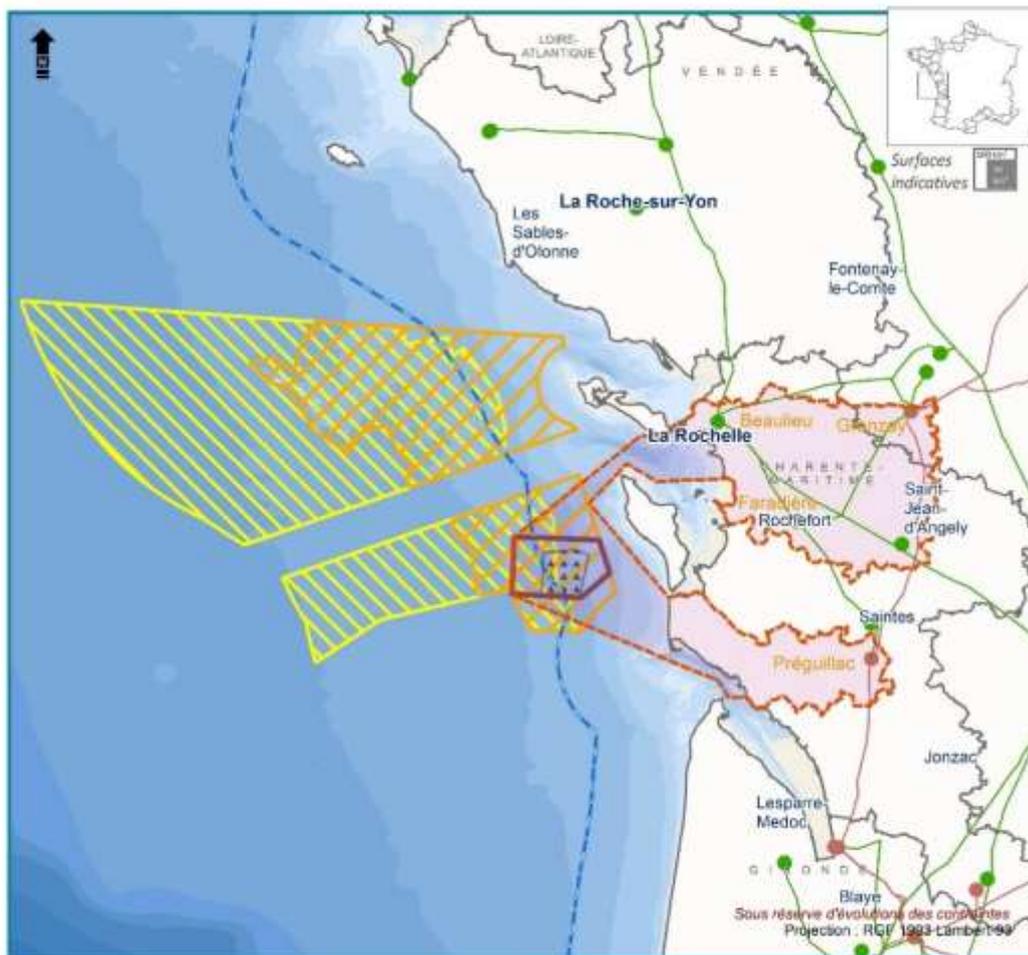
- Site identifié en 2017
- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- Natura 2000 Habitats (SIC et ZSC)
- Natura 2000 Oiseaux (ZPS)
- Zones humides d'importance majeure
- Parc naturel régional
- Arrêtés de protection de biotope
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et faunistique 1
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et faunistique 2
- Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux

Réalisation: Cerema - Février 2021

**Carte 2** : Projets actuels, STUPÉFACTION : la zone réservée aux futurs parcs offshore prévue couvre désormais PLUSIEURS MILLIERS DE Km2. La zone prévue pour l'installation de plusieurs parcs éoliens flottants ou posés est LA ZONE HACHURÉE EN JAUNE, partagée en deux par le couloir maritime d'accès au Port de La Rochelle. Vous noterez les options de raccordement des lignes électriques très haute tension des parcs à terre au nombre de 3 dont l'une passe au ras de Chassiron, traverse le pertuis d'Antioche, pour aller au Port de La Rochelle...

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement

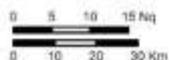


-  Zone soumise à consultation du public (297 km<sup>2</sup>)
-  Aire d'étude pour le raccordement
-  Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
-  Potentiel éolien flottant DSF
-  Potentiel éolien posé DSF
-  Site identifié en 2017

- | Poste électrique   | Ligne électrique   |
|--|--|
|  225 kV |  225 kV |
|  400 kV |  400 kV |

- Préguillac Nom des postes électriques  
 La Rochelle Préfecture  
 Rochefort Sous-Préfecture

**Sources:**  
 MTE: Limites EMR  
 Shom: Limites maritimes et bathymétrie  
 RTE: Lignes, postes, zones de raccordement  
 IGN: Limites administratives terrestres



Réalisation: Cerema - Janvier 2021

Cette novation révèle la réalité d'un futur proche, « une grappe » de parcs éoliens qui vont s'étaler tout le long de la côte oléronaise, rétaise et vendéenne jusqu'aux Sables d'Olonne.

Pour occuper toute la côte ouest de Charente Maritime et de Vendée, PLUSIEURS CENTAINES DE GRANDS MATS CLIGNOTANTS hauts de 220 mètres et plus encore...Une belle barrière lumineuse de plusieurs dizaines de kilomètres qui éclairera à l'Ouest le soleil couchant.

C'est le Projet tissé patiemment par l'Etat et les lobbies. Un petit projet soutenu au départ par quelques élus qui est devenu un projet monstre, celui d'une immense barrière longue de 200 KM, large de plusieurs dizaines de KM, clignotante la nuit et peut être le jour,

Le Compte-rendu du Comité Maritime de Façade du 14 décembre 2020, confirme complètement ce projet de PLUS GRAND PARC ÉOLIEN D'EUROPE.

En attendant nous vous livrons quelques morceaux choisis attestant de la triste réalité des manœuvres de l'Etat :

→ Mr le Préfet Maritime p. 4 du compte rendu : « [l'Union européenne élabore en ce moment, un projet de stratégie pour les énergies marines qui vise à augmenter de manière significative leurs capacités à l'horizon 2050.](#) »

→ Mr Jacques Regad, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle Aquitaine p. 5 du C R : "[3- Proposition de MACRO-ZONE POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC. Des zones de potentiel technique éolien en mer \(posé et flottant\) sur la façade Sud-Atlantique ont été définies en 2019 :](#)

- 1- [une macro-zone à potentiel éolien posé, bathymétrie jusqu'à environ 50 m;](#)
- 2- [une macro-zone potentiel éolien flottant, plus grande et plus éloignée des côtes qui recoupe la macro-zone éolienne posée.](#)

[La concertation qui sera conduite portera sur des secteurs inclus dans ces périmètres. LE CALENDRIER est le suivant : saisine fin 2020 de la commission nationale de débat public afin de :](#)

- [de définir une première zone pour un parc posé, d'une puissance comprise entre 500 et 1 GW](#)
- [d'identifier une seconde zone pour une extension en posé, d'une puissance allant jusqu'à 1 GW avec raccordement électrique mutualisé avec le premier parc."](#)

○  
→ Mr Hervé Goasguen, DIRM SA p. 7 du CR : « [La consultation portera sur une zone beaucoup plus large](#) »

→ Mme la Préfète Fabienne Buccio p. 7 du CR : confirme que « [la nouvelle zone retenue dans le cadre du débat public sera la plus large possible](#) »

→ Mme la Préfète p. 8 : « [il pourra être envisagé un ou des projets posés et ou flottants, sans en connaître déjà le nombre.](#) »

Le Barnum de l'éolien terrestre en Charente Maritime sera complété par le Barnum de l'éolien marin.

Ce projet gigantesque aura des conséquences importantes :

- Destruction des paysages marins. Dégradation de l'impact visuel affectant les plus belles plages de la façade ouest de l'île d'Oléron !
- Destruction de notre imaginaire et de notre culture de la mer,
- Destruction des milieux marins d'intérêt communautaire (Natura 2000, Parc Naturel Marin, ZPS, ZSC...),
- Suppression de zones de pêche en plein Brexit alors que le port de pêche de la Cotinière fait l'objet d'investissements publics extrêmement importants (plus de 60 millions d'euros) et qu'Oléron est fière et forte de sa pêche porteuse d'emplois, de toute une filière, de ses marins !
- Suppression d'immenses zones de navigation pour la plaisance,
- Risques augmentés de pollutions et de naufrages dans ce parc industriel gigantesque.

**EN RÉSUMÉ, DESTRUCTIONS OU GRAVES ALTÉRATIONS DES VRAIES SOURCES DE VALEURS QUI FONT NOTRE HISTOIRE, NOTRE ECONOMIE ET NOTRE QUALITÉ DE VIE DEPUIS 50 ANS, ET NOS ACTIVITES TOURISTIQUES, FER DE LANCE DE NOTRE ECONOMIE LITTORALE.**

Quels bénéfices à mettre en face de cette situation désastreuse ? De l'électricité que nous avons depuis plus de 100 ans, (il faut le dire à notre Premier ministre qui veut produire 2 fois la consommation d'électricité de Charente Maritime) ? Pour quoi faire alors que la France est le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> exportateur net d'électricité ? Des poignées de cerises (taxes) pour les communes littorales ? « Ne vendons pas notre âme au diable » pour des compensations financières versées par le futur acteur industriel grand gagnant de ce funeste projet.

De futurs emplois rêvés ?

Mieux vaut préférer les vrais emplois des activités réelles !

Permettez-nous ce clin d'œil :

Pas sûr que ça plaise aux deux mouettes emblèmes de la Charente Maritime qui symbolisent la réussite Terre et Mer deuxième département touristique de France !



Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, Mesdames et messieurs les élus de nos communes, puisse cette information nourrir votre conviction sur ce projet dévastateur et votre regret d'avoir introduit « le loup dans la bergerie », car manifestement, vous avez été trompés par omission sur l'évolution de la dimension de ce projet de parc éolien.

Le développement de ces parcs industriels gigantesques au large de nos côtes est un mauvais coup porté à notre image, à la beauté de notre île, et de son économie tant ces industries polluantes et destructrices des paysages et écosystèmes dans tous les sens du terme, vont à l'encontre de tout ce qui a fait notre histoire, nos activités, notre qualité de vie !

Si nous prenons la parole aujourd'hui et demain sur ces projets dénués de sens, c'est dans le strict intérêt général, sans ambitions personnelles sinon de servir notre territoire ....

Nous espérons simplement vous avoir informé des menaces qui se profilent devant nous.  
Et que nous devons absolument éviter !

Merci de votre attention.

A Saint-Pierre d'Oléron, le 06 avril 2021

LE COLLECTIF OLERONNAIS CONTRE LES PARCS EOLIENS MARINS :

-Claude BAUMAS	- Lionel BAUMAS	-Nathalie BOGARD
-Jacqueline DAGONNEAU	-Alain DAUBIGNE	-Nicole de COURTEVILLE
-Michèle DELATTRE	-Catherine DOLCEROCCA	-Claire DUFAU
-Pierre FRUSTIER	-Jacques GAUTRIAUD	-Dominique JAMMET
-Francis MECHIN	-Alec MEYFARTH	



PS CECI EST LA LETTRE D'INFORMATION N°1, D'AUTRES SUIVRONT DECRIVANT LES EFFETS TRES NEGATIFS DE CE PROJET EOLIEN OFFSHORE SUR LES COTES CHARENTAISES ET VENDEENNES.

